BULLETIN MUNICIPAL

AGRIS

NOTRE PAYS

JANVIER 2024

Le Mot du Maire

**Voici donc une nouvelle année qui débute,
alors que nous avons à peine vu passer 2023, tant il y avait à faire.**

Que cette nouvelle année vous apporte l'ensemble du bouquet garni, santé, bonheur, réussite, amour et prospérité pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

L'année écoulée a été marquée par des difficultés particulières avec la poursuite de l'épidémie, les conflits en Europe et dans le monde qui font craindre le pire, les aléas climatiques qui se multiplient, l'envolée des prix et l'inflation qui met à mal l'équilibre de nos budgets tant personnel que celui des collectivités.

Devant toutes ces menaces, ces obstacles et ces contraintes, l'optimisme est de rigueur et la fraternité indispensable. Alors que la crise économique (comme avant elle la crise sanitaire) incite au repli sur soi, il est essentiel de garder en tête ce qui fait l'identité de notre commune : la solidarité, le partage, l'ouverture aux autres. Agris était, est et doit rester une commune où il fait bon vivre ensemble.

**2023 a été l'année de mi-mandat.
Avec l'équipe municipale et les agents de nos services communaux, nous avons agi pour les habitants, pour l'avenir de notre commune avec toujours à cœur le bien commun.**

Je remercie vivement les équipes, tant technique qu'administrative, pour le travail qu'elles accomplissent au quotidien.

Les 2 années pleines qui nous restent à assumer avant la fin du mandat seront consacrées à 2 projets lourds techniquement et financièrement :

• la rénovation de la place du bourg et de ses abords ;

• la transition écologique dans notre école communale.

Je remercie l'ensemble des associations communales pour les animations organisées qui contribuent à la convivialité et à la fraternité. Les associations participent au bien-vivre et au dynamisme de notre commune.

**Je termine en souhaitant chaleureusement la bienvenue aux nouveaux habitants à Agris, commune où vous avez choisi de poser vos valises.
Je sais qu'un changement de résidence n'est jamais chose facile.
Je souhaite que vous trouviez, le plus rapidement possible, toute votre place à Agris et que vous participiez pleinement à la vie communale.**

Meilleurs vœux à toutes et à tous !

Prenez soin de vous et de vos proches !

Le Maire
Patrick Piveteau

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2023

SALLE DES FÊTES & GÎTE " RÈGLEMENT "

Le maire porte à la connaissance du conseil un courrier AR avec copie à Madame la Préfète daté du 4/12/2022 du président du SPELEO CLUB CHAPELAIN-NANTES dont l'objet est la location de la salle polyvalente et du gîte. Le président de l'association développe très logiquement un avis personnel sur la question de la location de notre salle polyvalente et du gîte attenant. Mais le sujet mérite toute notre attention.
Le maire rappelle :
• que la commune n'attend pas le produit de la location de la salle polyvalente et du gîte pour équilibrer son budget ;
• qu'à sa connaissance la salle n'a jamais été condamnée à la fermeture administrative pour des cas d'atteinte à l'ordre public, à la salubrité, à la tranquillité ou à la moralité publique.
Nous devons, néanmoins, rester vigilants lors des locations qui sont le plus souvent attribuées à des administrés ou à des connaissances.
Le vivre ensemble, lors de la mise à disposition de la salle et du gîte à des personnes différentes s'avère donc difficile. Afin d'améliorer la situation, le maire propose que :
• la location de la salle soit prioritaire ;
• la location du gîte soit complémentaire à la location de la salle ;
• la location de la salle devra être enregistrée avant J-1 mois .
La location du gîte, seule, pourra intervenir après J-1 mois.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents émet un avis favorable sur les conditions de la mise à disposition de la salle et du gîte comme ci-dessus, à effet immédiat.

INFORMATIONS

- SDIS "réserve incendie" : Il n'existe pas de point d'eau dans le vaste secteur des villages des Jouhannets, Chez Foucauld et des Gerbelots. Il faut donc continuer à chercher un terrain (200 m^2).
Contact a été pris avec Mme Nathalie BENON qui est propriétaire d'un terrain à l'entrée Est de Chez Foucauld.
- DEMANDE AMÉNAGEMENT CONTOUR EAUX PLUVIALES LA GRANGE :
Nous sommes alertés par le propriétaire de la maison située au 75 route d' Angoulême :" Lundi 20/06/22 à partir de 22h00 sous l'orage, j'ai été inondé de 10 cm d'eau dans mon salon lorsque j'ai ouvert les 2 portes-fenêtres." Les travaux de l'aménagement de la traverse de La Grange ont été réalisés en 2000 sous maîtrise d'œuvre de l'Agence Départementale de l'Aménagement (ADA). Contact est pris avec des entreprises de travaux publics pour étudier un problème récurrent lorsqu'une maison est située en contrebas d'une route.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2023

ENTRAIDE INTERCOMMUNALE " convention "

La commune de La Rochette a sollicité notre commune pour une aide ponctuelle pour l'élagage de leur chemin. Notre agent communal est d'accord pour cette entraide. Sa fiche de poste sera modifiée.
Il a paru nécessaire au maire, par prudence, d'encadrer cette aide qui sera réciproque.
Le maire a contacté l'A.M.F. (Service Juridique) et GROUPAMA.
L'AMF a adressé des modèles de convention. Nous les avons travaillées afin qu'au final la convention présentée corresponde le mieux à notre cas. Elle tient compte des recommandations de GROUPAMA. L'AMF enverra, ensuite, la convention au Cabinet Drouineau pour relecture et corrections.
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents :
- Émet un avis favorable pour répondre à la sollicitation de la commune de La Rochette ;
- Autorise à signer la convention après contrôle auprès du cabinet d'avocats DROUINEAU.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

ORIENTATION BUDGETAIRE CONTEXTE LOCAL :

L'inflation et une forte augmentation des coûts de l'énergie (gaz, électricité) sont prévues, ainsi que de certaines denrées alimentaires, renforcées par l'application de la loi EGALIM.
Cela nécessite d'être vigilant et de maîtriser les charges de fonctionnement notamment celles du personnel.
La capacité d'autofinancement de 118 773,53 K€ dégagée en 2022 qui s'ajoute à un excédent reporté 2021 de 62 435,14 K€ traduit la bonne santé financière de la commune suite à une gestion rigoureuse.
Une partie sera transférée à la section investissement pour le financement des restes à réaliser.

ENTRETIEN DES ROUTES

Devis assainissement rue du Roc Forgeas :
3 entreprises ont été contactées SCOTPA, ARSICAUD et DAB Ducros afin d'obtenir des devis.

SALLE DES FÊTES

Appel d'offres simplifié.
Entreprises contactées :
PICOTY Gond-Pontouvre, SPC LALANDE Garat, BINCHE Mansle, HERVE THERMIQUE Saint-Yriex, VULFIN Frères La Rochette.
Dernier jour de l'appel d'offre 08/03/2022.
Seul, VULFIN Frères de La Rochette a répondu.
Le dossier a été adressé au CRER pour étude.

PLACE DU BOUILLEUR DE CRU

L'ADA nous informe d'une aide de 30% sur le projet (produit des amendes de police relatif à la circulation routière). La demande de subvention a été envoyée.

RECRUTEMENT AGENT ÉCOLE

Fin de la publicité de l'offre le 15 mars. Peu de dossiers sont arrivés, néanmoins 3 dossiers ont retenu l'attention. Les candidats ont été auditionnés. L'exécutif se réunira le 16 mars pour l'étude des dossiers retenus.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2023

FISCALITÉ "VOTE DES TAUX"

Le résultat pour l'année 2022 du Budget principal est de 181208,67 € en section de fonctionnement et de 38574,19 € en section d'investissement dont 153 000 € de reste à réaliser dépenses et 29 823 € de reste à réaliser recettes. Le résultat global pour l'année 2022 est de 219 782,86 €.
Le budget primitif 2023 qui vient d'être présenté a été élaboré sans augmentation des taxes locales.
Le maire propose de reconduire les taux 2022 pour l'année 2023.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour reconduire les taux de 2022 pour l'année 2023 soit:
Foncier bâti : 41,43%,
Foncier non bâti : 62,10% ,
Taxe d'habitation : résidence secondaire 7,04 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Subventions versées en 2022 : 2 600 €
BP 2023 :
Il est proposé d'inscrire au BP 2023 les subventions suivantes :

Asssociation Anciens combattants	130 €
Société Chasse Agris	300 €
Comité de Jumelage Birkenau	150 €
APE Agris La Rochette	385 €
Comité des Fêtes	765 €
Récréagris	500 €
Club Loisirs et Rencontres	200 €

6574-subventions aux associations 4 000 €
6745-subventions exceptionnelles 3 000 €
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal renouvellent le tableau ci-dessus et émettent un avis favorable pour octroyer les subventions aux associations à la hauteur des montants mentionnés et à la réception d'une demande écrite accompagnée du bilan moral et financier de l'année antérieure et du calendrier prévisionnel des animations pour l'année en cours.

ACHAT D'UN CAMION POUR LES SERVICES TECHNIQUES

6 devis de camions de différentes marques, neufs ou d'occasion ont été proposés au conseil municipal.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal retiennent la proposition de France Poids Lourds de 46 200 € ramenée à 45 700 € TTC et reprise du Mercédes pour 800 € TTC.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2023

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT 2024

Le maire rappelle que lors de la séance du 8 janvier 2021, le conseil municipal a émis un avis favorable pour augmenter la part communale à hauteur de la part départementale soit 1,30 %.
À ce jour, la part départementale n'a pas augmenté. Le maire propose donc de reconduire le taux communal de la taxe d'aménagement 2023 en 2024 soit 1,30%.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour reconduire le taux communal de la taxe d'aménagement 2023 en 2024 soit 1,30%.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

CAUE " APS DE LA PLACE DU BOURG "

Le maire présente l'Avant-Projet sommaire proposé par le CAUE suite à la réunion qui s'est tenue le 5 mai à la mairie en présence de l'ATD16 et des élus.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'APS de l'aménagement de la place du bourg dont l'objectif est de sécuriser la circulation piétonne et routière dans un lieu de vie (mairie, école, agence postale communale, bar-restaurant, église) :
• conserver les arbres existants, en ajouter d'autres si possible ;
• conserver les murets ;
• conserver le Monument aux morts à cet endroit ;
• mettre en valeur le passage entre l'église et la mairie ;
• envisager l'accès aux P.M.R. à l'église, créer un parvis devant l'église ;
• désimperméabiliser la place , créer une voie pour accéder à la rue des Martonnaux ;
• créer une voie piétonne au même niveau,
• prévoir les arrêts des bus scolaires rue de La Halle ;
• prévoir la signalétique adaptée aux lieux et zone 30 ;
• les sens de circulation proposés reçoivent un accueil favorable afin de limiter le flux des voitures près de l'école.
La prochaine étape est le chiffrage du projet par l'ATD16.

SUBVENTIONS DETR (ÉTAT)

Une subvention de 6 195,15 € sur un montant de travaux de 17 700,43 € HT est accordée au titre de la DETR pour les travaux d'isolation thermique et phonique à l'école maternelle, taux 35%. Une subvention de 25 781 € sur un montant de travaux de 73 660 € HT est accordée au titre de la DETR pour les travaux de remplacement de la chaudière à la salle polyvalente, taux 35%.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2023

GESTION DU PERSONNEL ÉCOLE

Le Comité technique du CDG a émis un avis favorable pour passer le CDD d'Élodie DARDILLAC :
• de 20 à 30h annualisées à compter du 01/09/23 jusqu'au 05/11/23 ;
• et pour l'ouverture d'un CDI à compter du 06/11/23 à 30 h annualisées .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour passer le CDD d'Élodie DARDILLAC :
• de 20 à 30 h annualisées à compter du 01/09/23 jusqu'au 05/11/23 ;
• de l'ouverture d'un CDI à compter du 06/11/23 à 30 h annualisées
et autorise le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

SERVICES TECHNIQUES

Devant le nombre de jours d'absentéisme depuis le début de l'année, il est constaté un retard dans le programme des travaux saisonniers.
Le maire propose de renforcer le service par un contrat Parcours emploi compétences. Un contact est établi avec le secrétariat du CIDIL.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour rechercher auprès du CIDIL un contrat PEC de 28h pour une durée de 9 mois et autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à cet objet.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2023

DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ZAENR

- Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.
- Documents annexés à la convocation du conseil municipal.
- La loi prévoit que les communes disposent de 6 mois à compter de cette mise à disposition, soit jusqu'au 10 novembre 2023, pour proposer une cartographie des zones
d'accélération des énergies renouvelables sur leur territoire.

Parc éoliens : Le maire rappelle que lors de la séance du 13 novembre 2020, les membres du Conseil municipal ont, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émis un avis favorable :
• pour demander à M. le maire de Saint-Mary l'intégration de la commune dans le collectif communal,
• pour renouveler leur opposition à l'implantation de parcs d'éoliennes sur la commune, sur les communes limitrophes et sur les communes du groupe des 12.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis défavorable pour l'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune
au titre de la protection de l'environnement et de par sa situation géographique :
• à l'Ouest, forêt domaniale de Braconne-Bois-Blanc (Natura 2000) ;
• à l'Est, forêt de Quatre-Vaux, village de La Brousse, Grotte des Perrats (Casque celte), sentiers de randonnées.
• Dans l'axe Sud-Nord, vallées de La Tardoire, du Bandiat et de La Bellone et renouvellent leur solidarité auprès des communes limitrophes et des communes du groupe des 12.
Parcs photovoltaïques : Depuis 2020, la commune a été contactée à 2 ou 3 reprises pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, sans suite.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour étudier les projets pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol qui utilisent une technologie et du matériel provenant de l'U.E.
Photovoltaïque en toiture : Le PLUi ainsi que le règlement A.B.F. restreignent l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture dans certaines zones. Il semble nécessaire d'adapter les règlements à la politique du moment. Il s'avère donc nécessaire d'alléger le règlement A.B.F. et de réviser le PLUi.
Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour élargir l'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques en toiture :
• qui préserve l'objectif communal de qualité paysagère ;
• qui protège les zones notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, de secteurs bâtis insérés en milieu naturel, agricole ou au sein des espaces ruraux.

INFORMATIONS

TRANSFERT DE COMPETENCES " assainissement collectif " :
Le transfert de compétence de l'assainissement collectif et de l'eau potable est prévu pour le 1er janvier 2026 vers la CDC LA ROCHEFOUCAULD-PORTE DU PERIGORD.
L'ensemble du Conseil n'est pas favorable à ce transfert de compétence !

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

SAUR-ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE EAU ET/OU ASSAINISSEMENT

Le maire propose au Conseil municipal d'examiner la redevance.
Pour le fonctionnement de ce service la commune a recours à deux organismes, Charentes-eaux pour la gestion et le contrôle des deux lagunes et SAUR pour l'entretien et la surveillance du réseau.
Pour rappel, les tarifs en :
• 2022 : forfait à 42 €, prix du m^3 consommé 2,15 € dans la limite de 100 m^3
• 2023 : forfait à 42 €, prix du m^3 consommé 2,20 € dans la limite de 120 m^3
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour reconduire le forfait à 42 € et passer le prix du m^3 consommé à 2,25 € dans la limite de 120 m^3 pour l'année 2024.

SIGNALISATION ROUTIERE

Le maire présente un devis SARL CPS pour l'achat d'un panneau de signalisation routière (106,68 € HT) pour l'interdiction de circulation sur la voie communale n° 114 dit des Chardonnets. Cette voie longue de 593 mètres débute à la RD 11 jusqu'à la limite avec la commune de La Rochette. Celle-ci est très détériorée et d'un commun accord avec la commune de La Rochette, il semble nécessaire par mesure de sécurité, de limiter la circulation routière.
Nous devons statuer sur le texte définitif "SAUF EXPLOITANTS ET RIVERAINS" ou bien seulement "SAUF EXPLOITANTS".
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent pouvoir à M. le maire pour prendre un arrêté de sens interdit pour limiter la circulation sur la VC n° 114 dit des Chardonnets et optent pour le texte : "SAUF EXPLOITANTS".

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. le maire rappelle qu'une autorisation d'occupation du domaine public est obligatoire pour les professionnels qui occupent une partie du trottoir, dont l'usage principal est la circulation des piétons. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable à la mise à disposition d'une partie du trottoir de la commune pour l'activité des professionnels sous les conditions énoncées par M. le maire, et reconduit le prix de la redevance 2023 pour l'année 2024 comme suit :

• La redevance " droit de voirie " pour l'année 2024 à 15 € TTC/an.

• La redevance " droit de place " pour l'année 2024 à 2 € TTC/jour, pour l'installation de manèges d'enfants ou de baraques de fête foraine, commerçants ambulants, etc...

GESTION DU PERSONNEL

M. le maire informe le conseil municipal que le CDD de M. DEPUISET Julien arrive à son terme des 6 ans renouvelables le 12 février 2024. Au terme des 6 ans de CDD, nous devons renouveler le contrat en CDI. En raison de ses états services, de sa disponibilité, de son dévouement à la commune et de son état d'esprit, le maire propose de renouveler le CDD en CDI à compter du 13 février 2024. Pour la bonne marche des services, M. Le maire propose de passer le contrat à 35 h / hebdomadaire au lieu des 25 h actuelles + heures complémentaires. Après en avoir et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable :

• Pour renouveler le contrat de M. DEPUISET Julien en CDI à compter du 13 février 2024 à 35 h hebdomadaire.

• Autorisent le maire à demander au CDG de fermer le poste d'Adjoint Technique Territorial de M. DEPUISET à 25 h/hebdomadaire et d'ouvrir un poste à 35 h en CDI. Indice Brut : 368, Indice Majoré :362

• Autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2023

LE PONT DU MONAT-CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Il ressort du rapport d'inspection APAVE validé le 24 août 2023 que des travaux de réparation spécialisés et des travaux d'entretien sont requis urgemment. Ce type d'entretien spécialisé concerne des opérations techniques spéciales et nécessite des moyens particuliers. Il est indispensable de réaliser une inspection détaillée de l'ouvrage. Une fois les travaux à réaliser définis, un pré chiffrage sera proposé. L'ATD16 nous a transmis les coordonnés du BET retenu dans le cadre de la centrale d'achat des visites simplifiées, qui est également le prestataire du département pour ces propres ouvrages.

Alors l'ATD pourra nous aider à monter un dossier de consultation soit directement d'entreprises pour intervention, soit d'une maîtrise d'œuvre si besoin. Afin de mutualiser les coûts d'ingénierie, il est souhaitable de collaborer étroitement avec la commune de Rivières qui est copropriétaire du pont. La commune de Rivières a proposé de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au conseil municipal une convention de maîtrise d'ouvrage confiée dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage.

Un devis ARTEIS Ingénierie n° 23045 du 30/11/2023 de 3 043,20 € TTC est présenté pour la visite de l'ouvrage et le rapport avec l'estimation des travaux à réaliser.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- Émet un avis favorable sur la convention de maîtrise d'ouvrage confiée dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage ;
- Désigne la commune de Rivières en qualité de maître de l'ouvrage unique de l'ensemble des études et travaux portant sur le pont du Monat ;
- Valide le devis ARTEIS Ingénierie de 3 043,20 € TTC ;
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

LOGEMENTS LOCATIFS " LA POSTE "

Nous avons demandé à une agence immobilière une étude sur le logement communal locatif situé 3 rue de la Source. L'estimation de la valeur du bien est comprise entre une fourchette basse de 75 K€ (688 €/m²) et une fourchette haute 85 K€ (780 €/m²) soit 80 K€ (734 €/m²). État actuel : classe E

Évolution de la performance après travaux :

- Avec travaux 1 (isolation des murs donnant sur l'extérieur et des combles), le logement passe en classe D,
- Avec les travaux 1+2 (remplacer le système de chauffage et d'eau chaude), le logement passe en classe A.

Contact est prix avec FRANCE RENOV afin de connaître les financements pour les collectivités et obtenir une étude de faisabilité.

En cas de vente, il s'avérera nécessaire de désolidariser l'eau et de réaliser une division cadastrale.

Après un tour de table, la tendance serait à la vente.

Vous trouverez l'intégralité des procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sur le site Internet : *agris.fr/documents/p-v-conseil-municipal/*

NOUVEAUX HABITANTS

Récemment installés à Agris, nous vous invitons à vous présenter au secrétariat de la mairie pour faciliter votre installation et répondre à toutes vos questions.
Un plan de la commune sur lequel figure la nouvelle dénomination des voies vous sera remis.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

22 Place du Bourg - 16110 Agris

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30
Fermé le mercredi - Tél : 05 45 63 93 68

Courriel : mairie.agris@wanadoo.fr
Site Internet : agris.fr
Page Facebook : commune d'AGRIS

AGENCE POSTALE

L'agence est ouverte du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h
68, place du Bourg 16110 AGRIS - **Tél. : 05.45.63.96.57**

NOTRE PAROISSE

Le relais paroissial de la commune est
Mme Monique OLIVIER - Tél : 05 45 63 93 99
Presbytère de La Rochefoucauld
17, place St Cybard 16110 LA ROCHEFOUCAULD
Tél. : 05 45 63 01 24
Courriel : paroisse.saintaugustin@dio16.fr
Contacter le webmaster du site
Courriel : contact.siteparoissestaug16@laposte.net

COMPLEXE SPORTIF

Prochainement un City Park, subventionné par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50% du montant H.T des dépenses et par le Département, va s'implanter en lieu et place du second terrain de tennis laissé à l'abandon depuis 2013.
Une table et un banc seront également installés à proximité permettant de rendre le lieu plus convivial.
Les travaux devraient débuter en mars 2024.
Un ensemble qui complétera les infrastructures sportives déjà présentes sur notre commune : court de tennis, terrain de pétanque et stade de football.
De quoi satisfaire tous les sportifs débutants ou expérimentés !

RÉSERVATIONS SALLE DES FÊTES ET GÎTE

LE GÎTE COMMUNAL

Après un différend entre des locataires de la salle polyvalente et du gîte, force est de constater que le vivre ensemble n'est pas toujours de mise. Dorénavant, afin d' éviter tout conflit et d'améliorer la situation, le conseil municipal décide que :

- La location de la salle devient prioritaire ;
- La location du gîte devient complémentaire à la location de la salle ;
- La location de la salle devra être enregistrée avant J-1 mois . La location du gîte, seule, après J-1 mois.

Le tarif est de 10 €/jour et /personne. Le locataire devra s'acquitter, en sus, du coût de l'électricité utilisée.

Toutes les réservations se font auprès de M. BENITO Raymond : 05.45.63.95.14 ou du secrétariat de mairie : 05.45.63.93.68

LA SALLE DES FÊTES

Inaugurée en 1984, la salle polyvalente avec ses poutres et ses pierres apparentes a gardé le charme de la grange qu'elle était autrefois.
Cependant en octobre 2023, afin de procurer un meilleur confort à l'usager et de réduire les dépenses de fonctionnement, la chaudière fioul a été remplacée par une à granulés bois, et les murs en moellons donnant sur l'extérieur ont été doublés afin d'améliorer les performances thermiques et phoniques.

Une subvention de 9 740 € sur un montant de travaux hors taxe de 32 468 € a été accordée à la commune par Madame la préfète au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le financement de l'opération "Travaux d'isolation de la salle polyvalente".

Dans le cadre de la transition écologique, la collectivité a souhaité remplacer l'équipement actuel (générateur d'air chaud, brûleur fioul) par un système renouvelable (chaudière automatique à granulés bois). D'un point de vue économique, la solution de projet montre un bilan financier favorable. Ce projet permettra de ne pas utiliser de ressources fossile et d'avoir une installation de chauffage de dernière technologie respectueuse de l'environnement.
Le montant des travaux est de 82 000€ subventionnés à 80%.enjoliver la décoration déjà présente. Enthousiastes, les enfants attendent avec impatience les prochains ateliers de Noël !

TARIFS 2024

(par délibération en date du 13 octobre 2023)

Rappel à tous les usagers :
Après utilisation, la salle doit être balayée, la cuisine nettoyée et les toilettes propres. Merci.

	HABITANTS COMMUNE	HORS COMMUNE
Week-end (période du 1er avril au 31 octobre)	140 €	225 €
Week-end (période du 1er novembre au 31 mars)	155 €	240 €
CAUTION	500 €	500 €

En option : 30 € pour la location de la vaisselle.

Location gratuite de la salle aux associations communales pour deux occupations inscrites dans le calendrier prévisionnel remis au plus tard le 31 décembre.
Toute utilisation en dehors est payante.

CADEAUX AUX AÎNÉS

Durant les fêtes de fin d'année, une attention particulière est accordée à nos proches.
La municipalité a fait le choix de distribuer des paniers à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans et inscrites sur les listes électorales.

Un colis par foyer, composé de produits locaux, a été remis par les membres du conseil municipal. Un plaisir gustatif pour les fêtes !

DÉFIBRILLATEURS

Fin juin, les deux défibrillateurs ont été enfin installés respectivement au stade de football et adossé au mur de l'Agence Postale. Obligatoire dans ou à proximité des établissements recevant du public, ce dispositif permet de sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES : 10 - MARIAGES ET PACS : 6 et 3 - DÉCÈS : 9

RESTEZ CONNECTÉ !

*La refonte dernièrement du site de la commune **www.agris. fr** a permis d'améliorer ses performances, ainsi que de rendre la navigation plus claire et ergonomique pour les visiteurs.*
Vous y trouverez toujours un grand nombre d'informations utiles sur la mairie, le village et la vie communale.

*516 Followers, c'est le nombre d'abonnés à la page **Facebook Commune d'AGRIS** !*
En constante augmentation, les followers sont ainsi alertés beaucoup plus rapidement des évènements communaux, communautaires, préfectoraux, et informés des diverses manifestations.
Les échanges se font et doivent se faire dans le respect des autres et en toute convivialité.
Si vous rencontrez des difficultés pour créer votre compte Facebook , nous pouvons vous aider.
*Joignez Christine PERONNE via le courriel : **communication.agris@gmail.com***

Alors n'hésitez pas à vous abonner !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'accès à la bibliothèque reste gratuit pour tous les abonnés, ainsi que les emprunts de livres. Virginie et les membres de l'association Récréagris sont heureux de vous guider et de vous accueillir au sein de la bibliothèque.

Boîte à idées : Une boîte aux lettres est à votre disposition à l'entrée de la bibliothèque. N'hésitez pas à déposer vos idées et avis, afin d'améliorer nos services.

Divers infos : Notre partenariat avec le Service départemental de la Lecture a pris fin avec regret. Les conditions liées aux "points lecture" étaient trop contraignantes pour notre petite commune. Nous avons dû faire des choix afin de réduire nos dépenses de fonctionnement. Le peu d'adhésion que connait la bibliothèque ne fait que conforter notre arbitrage. En septembre, de nouveaux ouvrages, achetés par la commune, pour les petits, les ados et les adultes sont venus étoffer les rayonnages. Merci aux membres de l'association Récréagris pour leur enregistrement dans la base de données et pour les avoir couverts.

30 rue de la Halle - 16110 AGRIS

Horaires d'ouverture au public à compter du 04 septembre 2023

Lundi de 15h-16h30 et Samedi de 10h30 à 11h30

Mardi et jeudi : réservé école

Nouveau : Un ordinateur avec un accès gratuit et sécurisé à Internet ainsi qu'un logiciel de traitement de texte (OpenOffice) est à votre disposition aux horaires d'ouverture. Vous avez la possibilité d'imprimer des documents , dans la limite du raisonnable.

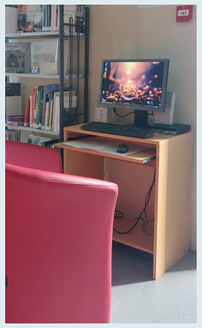

L'association Récréagris en partenariat avec la municipalité organise régulièrement des animations (contes, expositions, spectacles…) et pendant les vacances scolaires, des ateliers à destination des enfants.

CES DIVERSES ACTIVITÉS ET ANIMATIONS RESTENT GRATUITES POUR TOUS !

*Alors, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque et à suivre l'actualité de l'association et de la municipalité sur la **page Facebook de la commune : commune d'AGRIS - Site internet : https://www.agris.fr/***

Mail : bibliotheque.agris@orange.fr - Tél : 05.45.62.18.81

TRAVAUX ENGAGÉS EN 2023

VOIRIE – FDAC 2023

La réfection de la Rue des Camus et de la Rue du Four à Pain s'est achevée fin septembre pour un montant de 38 438,34 € TTC.

STADE DE FOOTBALL

Suite à l'installation en toute illégalité en mai des gens du voyage sur une partie du terrain, la municipalité a fait le choix de clôturer l'entrée principale du stade.

Un portail coulissant commandé chez PROLIANS pour 2 313,50 € HT a été posé par OLIVIER TERRASSEMENT pour une somme de 1 495 € HT.

MAIRIE

Un visiophone placé à l'entrée de la mairie permet aux secrétaires de se sentir plus en sécurité.

Par ailleurs, ce système fait partie des recommandations du plan Vigipirate

LAGUNES DE LA GRANGE

Les ragondins ont provoqué d'importantes dégradations des berges, augmentant ainsi l'affaiblissement des digues. La municipalité a donc réalisé l'enrochement et le retalutage, avec apport de terre, pour la stabilisation de la digue des 2ème et 3ème bassin. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Logeais d'Exideuil, pour un montant de 9300 €.

LE PONT DU MONAT

Par mesure de sécurité la circulation du pont est limitée aux véhicules de moins de 3,5 T depuis mi-novembre. Le pont est mitoyen avec la commune de Rivières. Contact est pris avec l'ADA, l'ATD16 et le DÉPARTEMENT pour connaître la procédure à mettre en place pour effectuer les travaux préconisés dans le rapport d'expertise APAVE.

Le gouvernement a mis en place un dispositif d'aide du programme national "ponts travaux". Le taux de subvention peut être porté jusqu'à 60% de la dépense subventionnable. Le présent règlement est valable jusqu'au 31/08/2025.

SQUARE Guy CYCLOPE

Le boulodrome mis en service l'année dernière a aujourd'hui trouvé ses adeptes. La table de pique-nique, le banc et la poubelle ont été installés en suivant. Et depuis fin septembre, une balançoire à bascule complète l'ensemble pour la plus grande joie des petits.

ÉCOLE

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE D'AGRIS

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle (inscription à partir de 2 ans ½), rendez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile
- Un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique

La mairie vous délivre un certificat d'inscription.

Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée chaque année.

LA TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES

L'État soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Le conseil municipal, par délibération du 13 octobre 2023, a mis en place la " cantine à 1€ " à compter du 1er novembre 2023 et fixe la tarification sociale pour une durée de 3 ans renouvelables ainsi :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL QF	TARIF SOCIAL
T1	0 - 499	0,80 €
T2	500 - 1000	1,00 €
T3	1001 et +	2,65 €

Il convient de rappeler que le prix réel d'un repas à la cantine scolaire, toutes charges comprises, est d'environ 13 euros.
La cantine scolaire est donc largement déficitaire, ce qui entre dans une volonté de faire bénéficier le maximum d'élèves d'un repas de qualité, complet et équilibré.

À noter que dans le cas où l'État ne renouvellerait pas la convention avec la commune, le tarif unique serait remis en place.

ARRIVÉE D'UN NOUVEL AGENT

Bienvenue à Virginie !
À la rentrée 2023, Mme ORVAIN a pris ses fonctions. Son parcours et sa formation professionnels correspondent aux critères de polyvalence exigés par le poste ouvert suite au départ d'un agent municipal. Elle aide notamment à la préparation des repas.
La garderie du soir, l'accueil des élèves et du public à la bibliothèque, sont les autres fonctions qu'elle occupe.

TRAVAUX

Les toilettes et une des salles de la classe maternelle ont subi un lifting au cours des grandes vacances. D'autres travaux de rénovation sont prévus pour 2024.

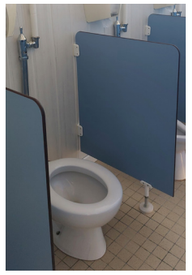

FÊTES DE NOËL

Le traditionnel repas de Noël concocté par Élodie et Virginie a ravi les papilles de nos chères têtes blondes. Le Père Noël, bien que très occupé en cette période, a quand même pris le temps de s'arrêter à l'école pour remettre à chacun des enfants, un pochon de chocolats et un livre offerts par la municipalité.

La municipalité tient à remercier chaleureusement M. Chalard et Mme Hauke ainsi que M. Henchoz, qui ont fait don de sapins pour les enfants des écoles et de la commune.

Un immense **MERCI** également à toutes les petites mains qui se sont investies dans la préparation et la confection des décorations de Noël, ainsi que dans le bon déroulement de la journée dédiée à leur installation.

MALHEUREUSEMENT, le vol du sapin érigé devant la bibliothèque est venu gâcher l'enthousiasme des bénévoles. Un tel comportement est un manque total de respect vis-à-vis de toutes les personnes qui ont décoré le Bourg et des enfants qui ont mis tout leur cœur dans la réalisation et l'installation des décorations !

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Aujourd'hui, tout le monde ou presque,
sait que le 11 novembre est un jour férié !

Mais un certain nombre de personnes, notamment les plus jeunes, ignore pourquoi.

Le 11 novembre n'est pas devenu un jour férié le lendemain de l'armistice. Ce n'est qu'en octobre 1922, sous l'impulsion des Anciens Combattants, que les députés ont adopté une loi proclamant le 11 novembre comme jour de fête nationale non travaillé.
En 1923, deux ans après l'inhumation du soldat inconnu, représentant tous les soldats anonymes de la Grande Guerre, sous l'Arc de Triomphe, le ministre de la Guerre, André Maginot, allumait pour la première fois la flamme du souvenir, qui depuis ne s'est jamais éteinte. Ce symbole de l'éternité a donc fêté ses 100 ans. Et c'est en 2012, que le parlement a décidé que cette journée d'hommage serait dédiée également à tous les morts pour la France, des conflits anciens ou actuels, qu'ils soient militaires ou civils. De cette façon, sont honorés aussi tous ceux décédés lors d'opérations extérieures, les Opex.

Réunis devant le monument aux morts le samedi 11 novembre dernier, trois enfants de l'école de La Rochette ont rendu hommage au travers de leur lecture aux soldats morts pour la France. L'association des anciens combattants La Rochette-Agris, accompagné de militaires du 515ème régiment de train, a orchestré cette émouvante cérémonie.

LA TRANSMISSION DE CE DEVOIR DE MÉMOIRE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES EST ESSENTIELLE, IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE CES SOLDATS SONT MORTS POUR NOTRE LIBERTÉ !

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

La municipalité présente tous ses vœux de totale réussite aux commerçants et artisans nouvellement installés sur notre commune.

Delizza – Un délice de pizza
07.85.70.89.39
Delizza
Delizza
Delizzasarl

Votre nouveau PIZZAIOLO vous attend tous les samedis de 18h00 à 21h30, place du Pont d'Agris

ATELIER BOIS ERICK
FABRICANT DE JOUETS , JEUX EN BOIS

MERIGEAUD ERICK
e-mail : atelierboiserick@bbox.fr

52 route des vieilles vaures
16110 AGRIS
06 67 42 35 45

www.atelierboiserick.fr

Après quelques mois d'activité, le salon de coiffure situé route de Chasseneuil a malheureusement baissé le rideau définitivement.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU VENDREDI MATIN

MARCHÉ TOUS LES VENDREDIS DE 8H30 À 13H00
SOUS LA HALLE AUX BOUCHERS DANS LE BOURG D'AGRIS

Vous y trouverez un primeur, un marchand de fleurs et plantes, et un producteur local de volailles présent quant à lui uniquement le 2ème vendredi de chaque mois.

Suite à la cessation d'activité du bar-restaurant **Le Relais d'Agris** mi-octobre, la commune propriétaire des murs a donc fait appel à candidature pour la reprise du fonds de commerce. Plusieurs dossiers ont été déposés en mairie. Après entretien, les candidats ont été départagés et soumis au vote du conseil municipal.

La candidature de Benoît GIRAUD et Geoffrey GOULU a été retenue !

Le bar-restaurant & traiteur événementiel "**Le Petit Goulu**" ouvrira début février 2024 et proposera une cuisine traditionnelle de plats faits maison, et des pizzas sur place et à emporter.

Horaires d'ouverture : de 7h à 22h

FERMETURE LES MARDIS SOIR ET LES MERCREDIS

AGRIS : RECENSEMENT 2024

Le recensement de la population aura lieu dans notre commune en janvier et février 2024. Celui-ci a lieu tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants.
Deux agents recenseurs seront chargés d'effectuer la collecte des données auprès des habitants d'Agris, Mme Aude EGRON pour la rive gauche de la Tardoire et Mme Martine RIBIERE pour la rive droite.

RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement est obligatoire,
il est à réaliser entre votre 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

L'attestation de recensement, est :

◊ délivrée sur présentation de :
- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

◊ obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP, ...)

FORMALITÉS D'URBANISME

Pour tout projet de travaux, il est préférable de vous adresser au préalable à la mairie afin de vérifier quel type d'autorisation déposer.
Plus rapide pour l'instruction de votre dossier et pour être sûr de n'oublier aucun document, nous vous conseillons vivement de déposer vos formalités d'urbanisme via le portail SVE :
https://sve-rochefoucauld-perigord.sirap.fr/#/016003

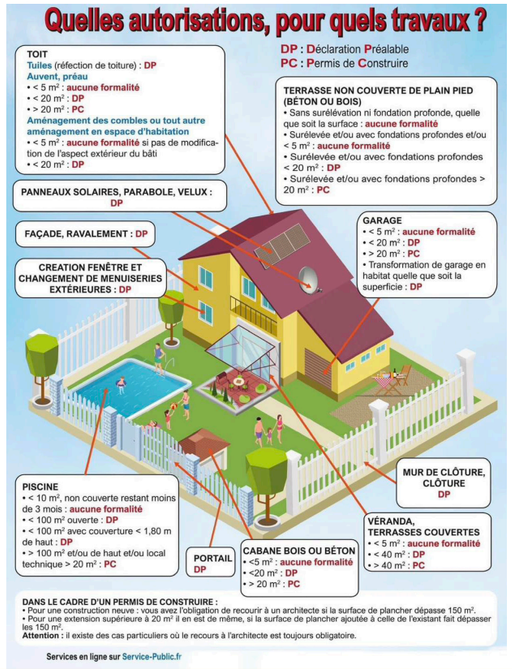

Rappel : Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au code de l'urbanisme et aux règlements pris pour son application.

CHIEN EN DIVAGATION

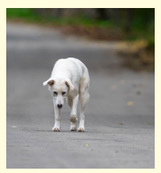

Plusieurs chiens errants sont vus régulièrement sur la commune. Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique. Un chien "en état de divagation" est un animal errant. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition : *Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix* ***de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel*** *ou qui* ***est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.*** Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encourt à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise *qu'il est* ***interdit*** *de laisser divaguer les animaux domestiques.* Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionné par une amende de 1ère classe (montant maximal de 38 €), voire de 2ème classe si le chien est un animal de 1ère ou de 2ème catégorie (montant maximal de 150 €). Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une **contravention de 5ème classe** dont le montant maximal s'élève à 150 € si l'infraction a été constatée par le Maire ou la Gendarmerie.

BAC INDIVIDUEL DE COLLECTE DES DÉCHETS

calitom
service public des déchets

Seuls les déchets présentés dans des bacs conformes ou déposés dans des sacs bien fermés au sol sont collectés. Si vous choisissez d'utiliser un bac, il doit être impérativement **conforme aux conditions de collecte et caractéristiques ci-dessous.**

TOUT AUTRE CONTENANT NE SERA PAS COLLECTÉ

À noter : courant 2026, les bacs seront progressivement distribués gratuitement aux usagers.

SI VOUS TENEZ À VOUS PROCURER UN BAC EN MAIRIE AVANT CETTE DATE

Tarifs préférentiels de Calitom pour les mairies en achat groupé.

***pour une collecte 1 semaine sur 2**

BAC NOIR pour la collecte des ordures ménagères

Volume	Tarif	Équivalence en nombre de sac de 30L	Nombre estimé de personnes dans le foyer*
120 L	23 € TTC	4	1 à 3 personnes
180 L	27 € TTC	6	4 personnes
240 L	34 € TTC	8	5 à 7 personnes

BAC JAUNE pour la collecte des recyclables

Volume	Tarif	Équivalence en nombre de sac de 50L	Nombre estimé de personnes dans le foyer*
240 L	34 € TTC	5	1 à 3 personnes
330 L	52 € TTC	7	4 à 7 personnes

VOUS TROUVEREZ LE CALENDRIER DES COLLECTES 2024 EN DERNIÈRE PAGE DU BULLETIN.

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Lorsque arbres et arbustes ont bien poussé, les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité. Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

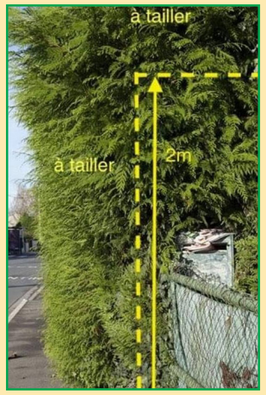

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains :

• Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

• Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

• Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

• Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents. Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

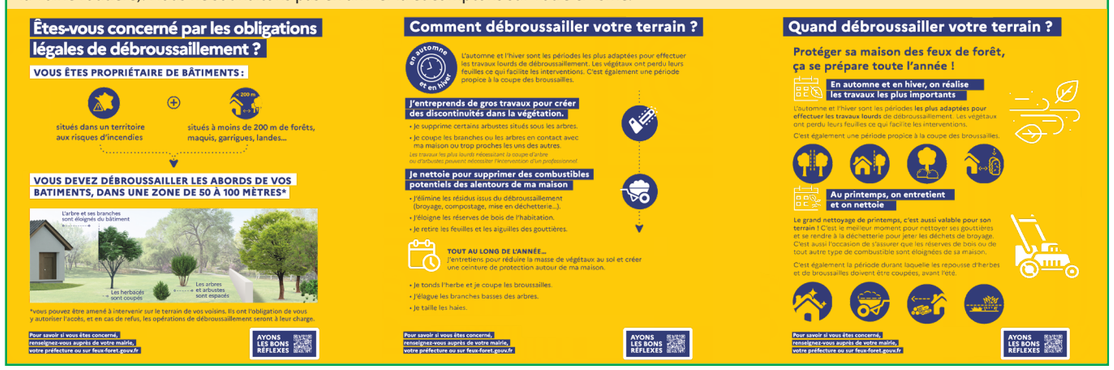

FREDON CHARENTE

FREDON CHARENTE

Adresse : 69 Rue DE BELLEFONDS 16100 COGNAC
Contact : Monsieur CUSSAGUET JEROME
Mail : *jerome.cussaguet@fredon-na.fr*
Téléphone : *07.48.88.10.62*

Le réseau FREDON en Charente intervient sur le département en collaboration avec les collectivités, les agriculteurs et l'ensemble des acteurs du territoire pour la gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et les espèces envahissantes ainsi que pour la protection des cultures.

A ce titre, FREDON déploie tout au long de l'année des programmes de surveillance, de prévention et de lutte pour les maîtriser en apportant son expertise pour leur identification et le choix des méthodes d'interventions.

Ses techniciens vous accompagnent tout au long de l'année pour la mise en place d'actions de gestion :

- Luttes collectives par piégeage (rongeurs aquatiques, frelons asiatiques, oiseaux déprédateurs, etc.).
- Inventaire et surveillance des espèces exotiques envahissantes,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les bioagresseurs, (chenille processionnaire, frelon, rats-souris, etc.)
- Prestations de destruction des nids de frelons asiatiques.

En fonction de vos demandes et de vos besoins (collectivités, agriculteurs et administrés), des actions peuvent-être organisées par FREDON sur la commune.

L'ONF (Office National des Forêts) nous informe de la fermeture à la circulation publique des 400 ml de route forestière desservant la fosse mobile. Celle-ci est très peu utilisée, dégradée et fait très souvent l'objet de dépôt sauvages. Un point de stationnement est laissé accessible côté RD12 pour les visiteurs de la fosse.

INFORMATIONS

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES

Marie-Fanny GUICHOU intervient pour favoriser l'inclusion numérique et pour permettre aux usagers de devenir autonomes dans leur utilisation quotidienne des outils numériques. Elle est là pour accompagner toute la population (actifs, retraités, en recherche d'emploi, entreprises et associations, les enfants…) au plus près de leur domicile.

Voici une liste des activités que la conseillère numérique peut organiser :

- *des rendez-vous individuels et personnalisés*
- *des Ateliers collectifs en initiation (groupe 5 personnes et sur inscription)*
- *des ateliers collectifs en perfectionnement (groupe 5 personnes et sur inscription)*
- *des réunions d'information sur un thème spécifique pour adultes et enfants (la fibre, l'utilisation des réseaux sociaux, cyber harcèlement …)*

Face à des difficultés de mobilité et d'accès à ces services, une permanence numérique se tiendra à raison d'une demi-journée le 1er mardi de chaque mois à la bibliothèque d'Agris .

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Marie Fanny GUICHOU via l'accueil de la Communauté de communes au 05 45 63 00 52 ou par mail mf.guichou@rochefoucauld-perigord.fr.

ASSISTANTES MATERNELLES

Vous recherchez une assistante maternelle agréée pour la garde de votre enfant. Les données sont actualisées régulièrement.
Cependant, seules les assistances maternelles en activité ayant donné leur accord pour figurer sur internet sont répertoriées (www.lacharente.fr)

AZEVEDO Clémentine	3, rue du Clos de la Tardoire	06 64 44 25 84
COHO-MERIGEAUD Roselyne	52, route des Vieilles Vaures	06 61 25 10 43
LERAUT Virginie	734, route des Vieilles Vaures	05 45 25 06 64
TISON Martine	65, rue du Reposoir	09 66 12 75 67

CABINET INFIRMIER

CABINET INFIRMIER
La Rochefoucauld /Agris

Dimanche Claire
Gandubert Emilie
Jeanty Emilie
Rivet Laetitia
Simon Mélissa

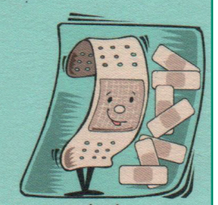

Vous pouvez nous contacter au
0545639689

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITÉS	NOM ET TÉLÉPHONE DU PRÉSIDENT
Sporting Club d'Agris	Football	Nicolas MICHEL - 06 43 87 25 27
Club Loisirs et Rencontres	Club des aînés	Annie OLLIVIER - 06 81 34 07 08
Récréagris	Bibliothèque & animations culturelles	Marie-Christine RIVET – 06 74 54 22 77
Comité des Fêtes	Animations communales	Bruno PICAUDAT – 06 66 16 67 99
R.P.I. Agris-La Rochette	Association des parents d'élèves	Émeline VANNEAU – 06 01 20 20 46
Sté de Chasse d'Agris	Chasse communale	Marc RIBIÈRE – 06 35 55 49 17
Balades Motos Passion		Georges LAINE – 06 11 31 51 94
Tir Sportif Rupificaldien		Jean-François PROUST – 07 62 13 12 59
Anciens Combattants La Rochette-Agris		Stéphane BLANCHARD

Les représentants du Conseil Municipal auprès des associations sont :
Corinne Morel – Blandine Paillot – Morgane Portier – Adeline Cappé
Pour la diffusion de toutes informations relatives aux activités associatives sur la page Facebook, le site internet et le bulletin municipal : Christine Péronne

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

JANVIER

04	Reprise des jeux	Loisirs et Rencontres
18	Assemblée Générale	Loisirs et Rencontres
19	Nuit de la lecture	Récréagris
20	Vœux du Maire à la salle des Fêtes	Municipalité

FÉVRIER

04	Vide Chambre	A.P.E
10	Carnaval	A.P.E

MARS

02	Loto	A.P.E
16	Fête de la bière	Comité des Fêtes
23 et 24	Benne à papiers	Récréagris

AVRIL

02	Déjeuner de Printemps	Loisirs et Rencontres
03	Atelier créer sa marionnette à la bibliothèque	Récréagris avec les Carmes
Vacances de Pâques	Ateliers créatifs	Récréagris
28	Chasse aux œufs	A.P.E

MAI

05	Marché des créateurs	Comité des Fêtes
12	Bric à Brac	A.P.E
25	Vide étagères	Récréagris

JUIN

22	Kermesse de l'école	A.P.E
29	Rallye Lecture	Récréagris

JUILLET

Vacances d'été	Ateliers créatifs	Récréagris
07	Bric à Brac	Comité des Fêtes
25	Pique-Nique	Loisirs et Rencontres

SEPTEMBRE

05	Reprise des jeux	Loisirs et Rencontres
12	Reprise de la gym	Loisirs et Rencontres
14 et 15	Benne à papiers	Récréagris
15	Vide étagères	Récréagris
21	Jeux agrilympiques	Comité des Fêtes
28	Nettoyons la Nature	3 Associations

OCTOBRE

Vacances	Ateliers créatifs	Récréagris

NOVEMBRE

08	Assemblée Générale	Récréagris
15	Assemblée Générale	Comité des Fêtes

DÉCEMBRE

06	Assemblée Générale	Balades Motos Passion
17	Repas de Noël	Loisirs et Rencontres

Une soirée spectacle Théâtre, cirque, musique, magie (à définir) sera organisée par Récréagris à la salle des Fêtes…

BALADES MOTOS PASSION

Notre belle saison 2023 touche à sa fin avec 10 sorties programmées, des sorties sur une journée : la vallée des singes, le marais poitevin, le lac de Vassivière, Saint Léon sur Vézère, le château de Beynac et les carrières de Crazannes, et des sorties en week-end de 2 à 4 jours, avec l'Aubrac, la Normandie et la Creuse.
Une seule balade a été annulée à cause d'une météo capricieuse.

Nous découvrons notre région et plus encore la France, toujours dans un esprit de camaraderie et de partage de notre même passion la moto.
Le club a fédéré 49 motards (nombre stable depuis plusieurs années).

Nous clôturons notre saison avec un repas de fin d'année, animé et ludique, avec le même traiteur, fidèle et excellent, le 18 novembre, et bien sûr, notre assemblée générale le 8 décembre, ces 2 évènements se déroulant à la salle des fêtes d'Agris.

Vivement l'année prochaine !

3 ASSOCIATIONS NETTOIENT LA NATURE

Le Comité des Fêtes, Récréagris et le Sporting Club agris ont uni leurs forces, cette année, le samedi 23 septembre, pour nettoyer le Bourg, les Granges et le Pont. Les 3 lieux ont été arpentés et de nombreux déchets ont été collectés, dont certains très encombrants ! Le bilan est lourd : environ 130kg (contre 36 l'an passé).
2 bénévoles sont allées à l'école, le lundi suivant, pour présenter aux enfants des échantillons d'objets collectés dans la nature et leur faire prendre conscience que " ce n'est pas bien " !
Le magasin Leclerc de La Rochefoucauld a fourni : gants, sacs, chasubles, banderoles et affiches, goûters et boissons. Et comme les GS-CP de l'école d'Agris ont fait des dessins, exposés dans le Hall du magasin, pendant les vacances de Toussaint, l'enseigne a offert de nombreux cadeaux (livres, jeux, crayons..) à destination des enfants qui ont tous été récompensés (classe et après-midi ramassage).

COMITÉ DES FÊTES

Une année riche en animations diverses pour le Comité des Fêtes

Diverses activités ont ponctué l'année 2023 :

• Les jeux d'intérieur, en mars, n'ont pas eu le succès escompté, même si une quinzaine de joueurs ont passé un bon après-midi. L'association s'interroge pour maintenir ces jeux…

• Le deuxième marché artisanal de créateurs, en mai : une trentaine de stands attendait les visiteurs, dans le Bourg, la Halle et la Bibliothèque, pour découvrir le travail des artisans, discuter avec eux, assister à des démonstrations, se faire plaisir et trouver le cadeau original pour la Fête des mères. Créateurs et promeneurs étaient, pour la plupart, satisfaits de leur journée. 3 exposants avaient même proposé, en amont, des ateliers (vitrail, feutrine à l'eau et modelage-sculpture) aux enfants du centre de loisirs, pendant les vacances de Pâques.

• Le 19ème bric à brac, en juillet, a connu la réussite malgré les aléas de la météo : les exposants ont attendu la fin des orages pour déballer et environ 130 stands ont investi la rue principale, les places et des champs. La soleil a fait son apparition et attiré de nombreux visiteurs pour chiner et consommer auprès de la buvette et de la restauration rapide. De nouveaux bénévoles sont venus compléter l'équipe, se réjouissant de la bonne entente qui règne au sein de l'association. L'an prochain, c'est le 20ème, alors l'association espère marquer l'anniversaire.

• Le concert avec Les Barrés, en août, a connu aussi les vicissitudes de la météo : une petite pluie a obligé le groupe musical et le Comité des Fêtes à se replier dans la salle des fêtes. Mais cela n'a pas entamé le dynamisme des Barrés, ni l'enthousiasme des spectateurs, ni la motivation des bénévoles ! Restauration proposée sur place ou pique-nique sorti du sac, peu importe car tous étaient là pour passer un bon moment. Vu le succès de cette soirée, l'événement sera renouvelé.

• Un repas des bénévoles, début septembre, a été organisé dans la Halle et a permis de remercier les bonnes volontés qui aident au déroulement des animations.

• Les premiers Jeux Agrilympiques, fin septembre, ont été organisés au stade. 4 équipes étaient en lice : le Gang des Canards, les Bariolés, les Cartons rouges et les Agristochats. Les joueurs se sont investis dans les tenues, les maquillages, les cris de guerre et les épreuves. Des bénévoles avaient créé un trophée, le " casque d'or " et des médailles, pour récompenser TOUS les joueurs. Les Bariolés ont remporté la victoire et remettront le trophée en jeu l'an prochain, pour les JO 2024 !!!

• La Marche des Lettres, en décembre, en faveur du Téléthon : 12 TRES courageux ont bravé la pluie et résolu les énigmes sur un parcours de 6 km. À leur retour, boissons chaudes et cakes les attendaient pour les revigorer. 100 € ont été collectés ce jour-là.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Lors de son assemblée générale extraordinaire du 13 octobre dernier, l'association des parents d'élèves du RPI Agris-la Rochette a constitué un nouveau bureau, pour cette nouvelle année scolaire.

Voici les membres du bureau pour cette année 2023-2024 :
Présidente : Mme Vanneau Émeline
Secrétaire : Mme Palaise Charlène
Trésorier : Mr Oliveira de Sousa André.

Si vous souhaitez devenir bénévole de notre association, n'hésitez pas à venir vers nous, car sans l'aide des parents, l'association ne peut pas vivre.

CLUB LOISIRS ET RENCONTRES

Une année chasse l'autre et les Aînés d'Agris sont toujours à votre disposition pour vous faire participer à leurs activités diverses (jeux, sorties, repas, gym douce). L'an passé, nous avons visité le château de Chenonceau, en commençant par une croisière sur le Cher. En septembre, direction la Corrèze avec un tour dans la Cité Médiévale de Turenne, puis visite de Collonges- la-Rouge, village classé "Plus beau village de France" et enfin visite d'un élevage d'oies. Enfin, sortie à l'Ange Bleu, plus grand cabaret de France, proposé par les autocars De Maillard, pour la présentation de leurs voyages 2024 avec au programme : repas et nouvelle revue-spectacle féerique. Trois repas ont également égayés l'année sans compter un pique-nique en juillet à la Combe aux Loups de Jauldes.

Les cours de gym douce sont dispensés tout au long de l'année les jeudis matin à 10h30.

Les rencontres jeux se font les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois.

Le bureau se fera fort de vous assurer une année 2024 tout aussi riche. Ceux qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenus et le meilleur accueil leur sera réservé.

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE POUR RÉCRÉAGRIS

JANVIER : " Nuit de la lecture ", sur le thème de la peur avec l'autrice Joy (de Papitou Editions) qui a conté et dédicacé son album " le voyage de miss Tigrie " à des enfants et parents, pour la plupart en pyjama. Des chèques-lire ont été offerts aux familles.

MARS : Lecture (5 lectrices) d'albums de dinosaures ou d'amitié en lien avec le spectacle " Mano Dino " que les enfants de l'école d'Agris sont allés voir aux Carmes de La Rochefoucauld. Présentation du projet dans les 2 classes, lecture de kamishibaï et cadeau offert à chaque enfant, préparé par les bénévoles et la bibliothécaire (un dinosaure à construire ou une marionnette à créer, chacun dans un pochon en tissu).

VACANCES DE PÂQUES : Ateliers (recyclage de vieux livres et fleurissement de l'allée de la bibliothèque).

JUILLET : Rallye lecture (circuit sur la commune avec un jeu de questions-réponses à partir de livres déposés à divers endroits : jardin, place des Granges, Halle...). Des chèques-lire ont été offerts aux participants.

ÉTÉ : Des ateliers divers pour des créations (bijoux en plastique, décoration en carton, pêle-mêle, silhouettes pour mobile...) et peinture de l'abribus de la Brousse, transformé en boîte à livres (inachevé pour cause de canicule).

MAI ET SEPTEMBRE : 2 vide-étagères ont été organisés dans la Halle, avec des livres de seconde main : thèmes, cibles, formats variés et prix attractifs, pour financer des animations (achat de matériel...).

JANVIER ET SEPTEMBRE : Bennes à papier pendant 2 week-ends : environ 3 tonnes ont été collectées et l'argent aidera aussi à financer des animations.

VACANCES DE TOUSSAINT ET NOVEMBRE : Atelier de mug-cakes (pour des enfants du centre de loisirs) et création de décorations sur le thème de Noël. Mise en place des décorations au Bourg, le 2 décembre.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE : Lecture aux enfants de l'école d'Agris, sur des thèmes divers (carnaval, hiver, Pâques, été, Halloween, Noël ...).

1ER VENDREDI DE CHAQUE MOIS : Soirée Jeux à la Bibliothèque : moment convivial et chaleureux, à la découverte de nouveaux jeux.

Il faut savoir que Récréagris organise ses ateliers, venues d'auteurs et lectures gratuitement, offre régulièrement des cadeaux aux enfants (friandises, goûters, chèques-lire...) ! Et tout cela grâce à la subvention de la Municipalité, le CNL, la vente de livres d'occasion et de papier-carton, et le soutien des bénévoles. Alors merci à tous ceux qui encouragent notre association et participent à nos animations !

TIR SPORTIF RUPIFICALDIEN – STAND D'AGRIS

Une année de récompense pour nos championnes et nos champions :

Un titre de Champion de France

Une médaille d'or au Championnat Départemental

Une médaille de Bronze au Championnat de France

Cette année de compétition 2022 / 2023 :
- 13 championnes et champions ont obtenus une première place.
- 9 ont décrochés la deuxième place.
- 8 ont décrochés la 3éme place sur le podium.

Un remerciement à nos sponsors et aux équipes d'encadrants.

Nos champions seront présents pour les championnats Régionaux et Départementaux pour la saison 2023 / 2024.

Le Président du club
Jean-François PROUST

SPORTING CLUB D'AGRIS

Pour cette troisième saison, le SPORTING CLUB AGRIS a vu son association grandir avec la création d'une seconde équipe sénior ainsi que l'ouverture d'une école de foot pour les enfants âgés de 6 à 9 ans. Désormais, le club se rapproche des 60 licenciés (36 licenciés séniors et 20 licenciés enfants).

Concernant le début de la saison, l'équipe A est actuellement 1ère au classement de la 4ème division poule E et l'équipe B, 2ème de la 5ème division poule B. Ce très bon début de saison est dû à la fois aux renforts de qualités que nous avons eu ainsi qu'à l'assiduité exemplaire des joueurs aux entraînements. En effet, nous sommes régulièrement entre 20 et 30 licenciés par entraînement. Cela nous permet de pouvoir garder une dynamique de groupe positive et un collectif soudé. L'objectif pour les deux équipes est de terminer le plus haut possible au classement avec pourquoi pas une double montée à la fin de la saison ainsi qu'un très bon parcours sur les deux coupes départementales. Nous souhaitons rappeler que l'objectif principal est de pratiquer le football dans un environnement agréable avec une ambiance conviviale.

Quant à nos jeunes footballeurs en herbe, ils sont tout autant assidus que leurs aînés, voire plus. En effet, depuis le premier entraînement début septembre, quasiment 100% des enfants sont présents toutes les semaines. Pour rappel, les entraînements ont lieu les mardis de 18h30 à 19h30 et les samedis matins de 10h30 à 11h30. Ils sont encadrés par LOUIS Christopher, responsable de l'école de foot, accompagné de 8 éducateurs motivés. Après plusieurs mois de découverte et d'apprentissage, nos jeunes vont commencer leur premier plateau. L'occasion pour eux de s'amuser et de jouer contre d'autres enfants.

Notre association se porte bien également sur le côté extra-sportif puisque nos manifestations attirent de nombreuses personnes. En effet, nous avons mis en place pour la première fois en Charente le FIV'AGRIS, un tournoi opposant 5 joueurs contre 5 joueurs, ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 16 ans. Celui-ci a eu lieu le 10 juin 2023 et a ramené 18 équipes sur la journée. Au total, près de 200 personnes ont participé à cette manifestation, joueurs, spectateurs et bénévoles confondus. Vous pouvez d'ores et déjà noter que la seconde édition du Fiv'Agris aura lieu en juin 2024.

Pour finir, si tu souhaites nous rejoindre aussi bien en tant que joueur, dirigeant, arbitre, sponsors ou simple bénévole, n'hésites pas à nous contacter sur notre page Facebook : SC AGRIS ou bien par téléphone au 06.43.87.25.27 (Nicolas MICHEL, Président). Si votre enfant est également intéressé pour essayer un entraînement n'hésitez pas à nous contacter sur notre page Facebook ou au 06.77.51.39.46 (Christopher LOUIS, Responsable Ecole de foot).

À très vite, aux bords du terrain !

CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS 2024

calitom
service public des déchets
Agris

CALENDRIER 2024 DES COLLECTES DES DÉCHETS - Sont inclus les reports dûs aux jours fériés

Vos jours de collecte sont	pour les sacs noirs à partir du 4 janvier	pour les sacs jaunes à partir du 10 janvier	mercredi matin	1 semaine sur 2

JANV. 24	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 25
L1 FÉRIÉ 01	J1	V1	L1 FÉRIÉ 14	M1 FÉRIÉ	S1	L1 27	J1	D1	M1	V1 FÉRIÉ	D1	M1 FÉRIÉ
M2	V2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2 36	M2	S2	L2 49	J2
M3	S3	D3	M3	V3	L3 23	M3	S3	M3	J3	D3	M3	V3
J4	D4	L4 10	J4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 45	M4	S4
V5	L5 06	M5	V5	D5	M5	V5	L5 32	J5	S5	M5	J5	D5
S6	M6	M6	S6	L6 19	J6	S6	M6	V6	D6	M6	V6	L6 02
D7	M7	J7	D7	M7	V7	D7	M7	S7	L7 41	J7	S7	M7
L8 02	J8	V8	L8 15	M8 FÉRIÉ	S8	L8 28	J8	D8	M8	V8	D8	M8
M9	V9	S9	M9	J9 FÉRIÉ	D9	M9	V9	L9 37	M9	S9	L9 50	J9
M10	S10	D10	M10	V10	L10 24	M10	S10	M10	J10	D10	M10	V10
J11	D11	L11 11	J11	S11	M11	J11	D11	M11	V11	L11 FÉRIÉ 46	M11	S11
V12	L12 07	M12	V12	D12	M12	V12	L12 33	J12	S12	M12	J12	D12
S13	M13	M13	S13	L13 20	J13	S13	M13	V13	D13	M13	V13	L13 03
D14	M14	J14	D14	M14	V14	D14	M14	S14	L14 42	J14	S14	M14
L15 03	J15	V15	L15 16	M15	S15	L15 29	J15 FÉRIÉ	D15	M15	V15	D15	M15
M16	V16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16 38	M16	S16	L16 51	J16
M17	S17	D17	M17	V17	L17 25	M17	S17	M17	J17	D17	M17	V17
J18	D18	L18 12	J18	S18	M18	J18	D18	M18	V18	L18 47	M18	S18
V19	L19 08	M19	V19	D19	M19	V19	L19 34	J19	S19	M19	J19	D19
S20	M20	M20	S20	L20 FÉRIÉ 21	J20	S20	M20	V20	D20	M20	V20	L20 04
D21	M21	J21	D21	M21	V21	D21	M21	S21	L21 43	J21	S21	M21
L22 04	J22	V22	L22 17	M22	S22	L22 30	J22	D22	M22	V22	D22	M22
M23	V23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23 39	M23	S23	L23 52	J23
M24	S24	D24	M24	V24	L24 26	M24	S24	M24	J24	D24	M24	V24
J25	D25	L25 13	J25	S25	M25	J25	D25	M25	V25	L25 48	M25 FÉRIÉ	S25
V26	L26 09	M26	V26	D26	M26	V26	L26 35	J26	S26	M26	J26	D26
S27	M27	M27	S27	L27 22	J27	S27	M27	V27	D27	M27	V27	L27 05
D28	M28	J28	D28	M28	V28	D28	M28	S28	L28 44	J28	S28	M28
L29 05	J29	V29	L29 18	M29	S29	L29 31	J29	D29	M29	V29	D29	M29
M30		S30	M30	J30	D30	M30	V30	L30 40	M30	S30	L30 01	J30
M31		D31		V31		M31	S31		J31		M31	V31

SECRÉTARIAT DE MAIRIE
OUVERT : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI : de 9 h à 12 h 30 – MERCREDI : fermé
Tél. : 05 45 63 93 68 - Courriel : mairie.agris@wanadoo.fr

INTERNET : agris.fr - PAGE FACEBOOK : Commune d'AGRIS

Directeur de Publication : Patrick PIVETEAU – Maire d'Agris
Dépôt légal : janvier 2024
Rédaction : Commission "Communication" - Associations / Photographies : Mairie – Associations
Distribution : Conseillers municipaux
Conception, mise en page : Centaure – Agris / Impression : Gestraud – La Rochefoucauld en Angoumois

www.agencecentaure.fr